

Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardenne

Sommaire :

- Il y a 10 ans, Pierre Trofimoff nous quittait.
- Arrêts de la mairie du Revest en 1825
- La buanderie au Revest en 1905
- Fausse monnaie au Revest entre 1809 et 1894
- Les gardes-champêtres entre 1925 et 1937
- Chaix Eugène, maire de 1917 à 1925
- Le Dardennes, dernier sabordé de la flotte française
- Enigme du Sphinx
- Hommage à Isabel Boussard-Decaris



Président fondateur : Charles Cude
Bulletin n° 44-Septembre 2006 - Tirage spécial (en 20 exemplaires)
Président en exercice : Caldani Claude
Mairie-Place Jean Gaurès
83200 - Le Revest-les-Eaux

**Il y a 10 ans
Pierre Trofimoff nous quittait
(1925-1996)**



**« Je crois que la principale qualité du peintre, et de l'artiste en général,
c'est le doute ».**

C'est en citant Pierre Trofimoff que Richard Roquebrun commença le portrait posthume (1) de celui qui était son ami.

Pierre Trofimoff était un homme de caractère, d'exigence et d'incertitude. Il avait la passion de la peinture à l'huile (2), un coup de pinceau instinctif, vif, large. Toute son exigence, toute sa rigueur se retrouvaient exprimées dans un geste ample où le doute était présent : c'était ainsi que l'artiste manifestait ses émotions, ses sensations, ses impressions.

Selon Jacqueline de Grandmaison (3), le peintre réalisa plus de 2500 toiles et en a brûlé 500, gardant seulement ce qu'il jugeait valable.

Pierre Trofimoff était historien de notre Commune (de nombreuses publications), journaliste à Semaine Provence et co-fondateur (avec Charles Aude) des Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène.

(1) - Pierre Trofimoff : « Portrait posthume », par Richard Roquebrun (Bulletin n°121-199 – Amis du Vieux Toulon)

(2) - Pierre Trofimoff réalisa aussi des tableaux à la gouache et des lavis

(3) - « Pierre Trofimoff », par Jacqueline Grandmaison, texte repris en 2004 dans : « Le Revest-les-Eaux et son siècle des Lumières ».



Pierre Trofimoff et E. Baboulène



Pierre Trofimoff lors d'une exposition de ses tableaux



La Paysanne et le Château de Dardennes, par Pierre Trofimoff



Le Revest (Village), par Pierre Trofimoff

Extrait par inqua des arrêtés de la mairie du Revest (Var) 1825

(Pour le bon usage de la fontaine et de ses bassins)



Article 4

« Tous les individus qui avec des objets quelconques saliraient les eaux du grand bassin de la fontaine publique située devant l'église de cette commune ou qui enlèveraient les eaux du dit bassin soit pour les fumiers soit pour tous autres usages, attendu qu'il existe à coté de ce bassin un autre petit bassin qui recevant toute l'eau qui passe dans le premier sera à la disposition des habitants pour les usages quelconques sans qu'on puisse y laver du linge et tous autres objets au moyen de quoi le grand bassin sera réservé pour l'abreuvement des bêtes seulement. »

Signé : Charlois
Maire du Revest

« Vu l'article pris par Mr le Maire du Revest le 18 du courant dans l'objet de faire cesser les abus, le sous-préfet prenant en considération les motifs qui ont donné lieu au dit arrêté est d'avis qu'il soit approuvé dans tout son contenu. »

Toulon le 29 août 1825

Signé : Dufougray

Sous préfet

« Approuvé par nous préfet du Département avec cette modification que le contrevenant aux diverses dispositions de cet arrêté seront poursuivis devant le tribunal de police après toutefois que les contraventions auront été constatées par procès-verbal du garde champêtre ou de l'adjoint faisant fonctions de commissaire de police pour les faits condamnés en outre de l'amende. »

Draguignan, le 2 sept 1825

Signé :

Le Préfet du Var



Les bugadières au travail, le Béal à Dardennes

La buanderie au Revest

Nous sommes en 1905, M. Vidal est propriétaire de 1800 m² de terrain au cœur du Village : une parcelle de 60 mètres de long et 30 mètres de large, bordée par un mur de 2 mètres de hauteur. Dans cette parcelle, il y a une remise de 8 mètres de long, 6 mètres de large et 4 mètres de haut. Il y a aussi et surtout un cabanon de 4 mètres de large, 3 mètres de profondeur et 2 mètres de haut : M. Vidal veut transformer ce cabanon en buanderie.

En date du 21 décembre 1905, M. Vidal fait, auprès de la sous-préfecture de Toulon, une demande d'exploitation d'une buanderie « *sise rue Jeanne d'Arc et Place Meiffret* » ; la rue Jeanne d'Arc est devenue depuis avenue Gabriel Péri.

En date du 10 janvier 1906, le sous-préfet de Toulon refuse cette demande en s'appuyant sur un décret du 4 avril (année ? : 190 ?), décret réglementant le fonctionnement des ateliers de blanchissage du linge.

En date du 25 janvier 1906, M. Vidal proteste contre ce refus d'autorisation et demande une instruction supplémentaire. Le sous-préfet charge l'architecte départemental, membre de la commission sanitaire, d'examiner la protestation de M. Vidal.

L'architecte désigné par le sous-préfet donne un avis favorable :

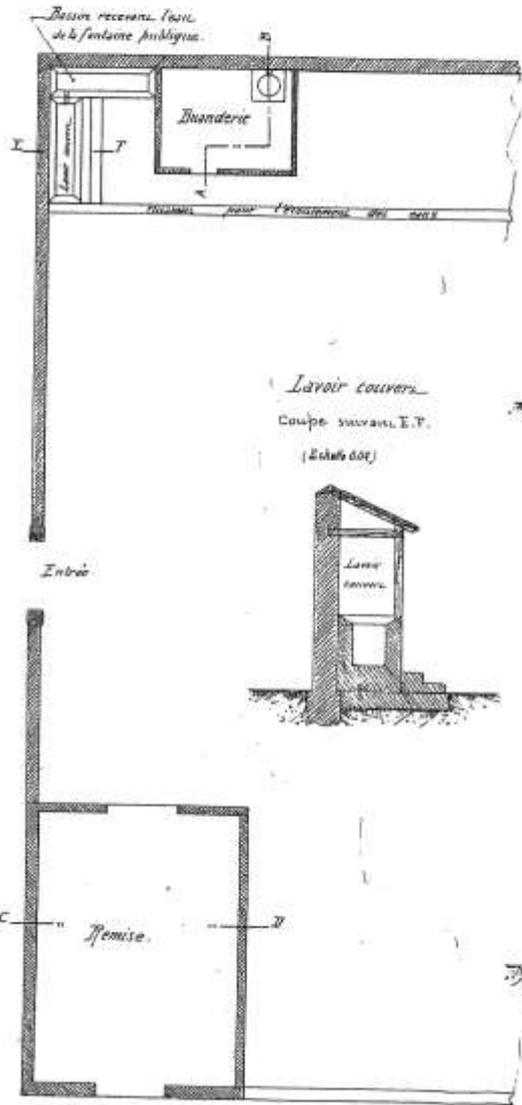
- « *vu le plan des lieux,*
- *vu deux décrets dont celui du 3 mai 1886,*
- *vu le décret réglementant les ateliers de blanchissage du linge,*
- *considérant que la buanderie se trouve dans de bonnes conditions, mais que l'écoulement des eaux du lavoir, depuis la sortie de la propriété jusqu'au lavoir communal situé 70 mètres au sud, a lieu à découvert et peut être un danger pour la santé publique. »*

En date du 22 février 1906, le sous-préfet de Toulon arrête une décision favorable à l'ouverture de cette blanchisserie :

- « *Attendu que les lavoirs ne sont plus classés comme établissements insalubres, dangereux ou incommodes, et que par conséquent, ils sont placés sous la surveillance de la police municipale, conformément à l'article 97 de la loi d'avril 1884* ».

Plan d'ensemble.

(Echelle 0,25 p.m.)



Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de
ce jour.

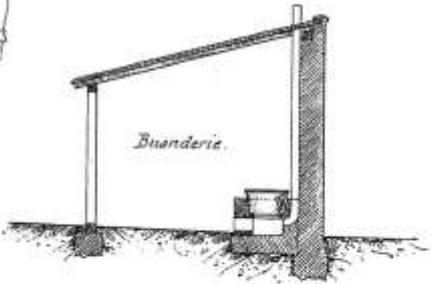
Caelloy, le 10 Janvier 1906.

L'inspecteur
Bouton

Buanderie.

Coupe suivant A.B.

(Echelle 0,25 p.m.)



Lavoir couvert.

Coupe suivant E.F.

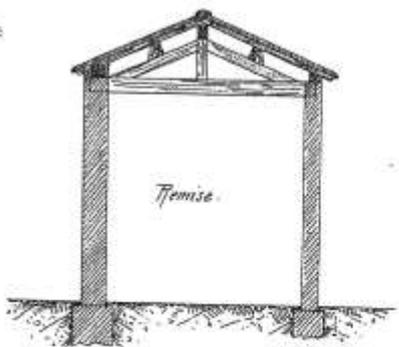
(Echelle 0,25 p.m.)



Remise.

Coupe suivant C.D.

(Echelle 0,25 p.m.)



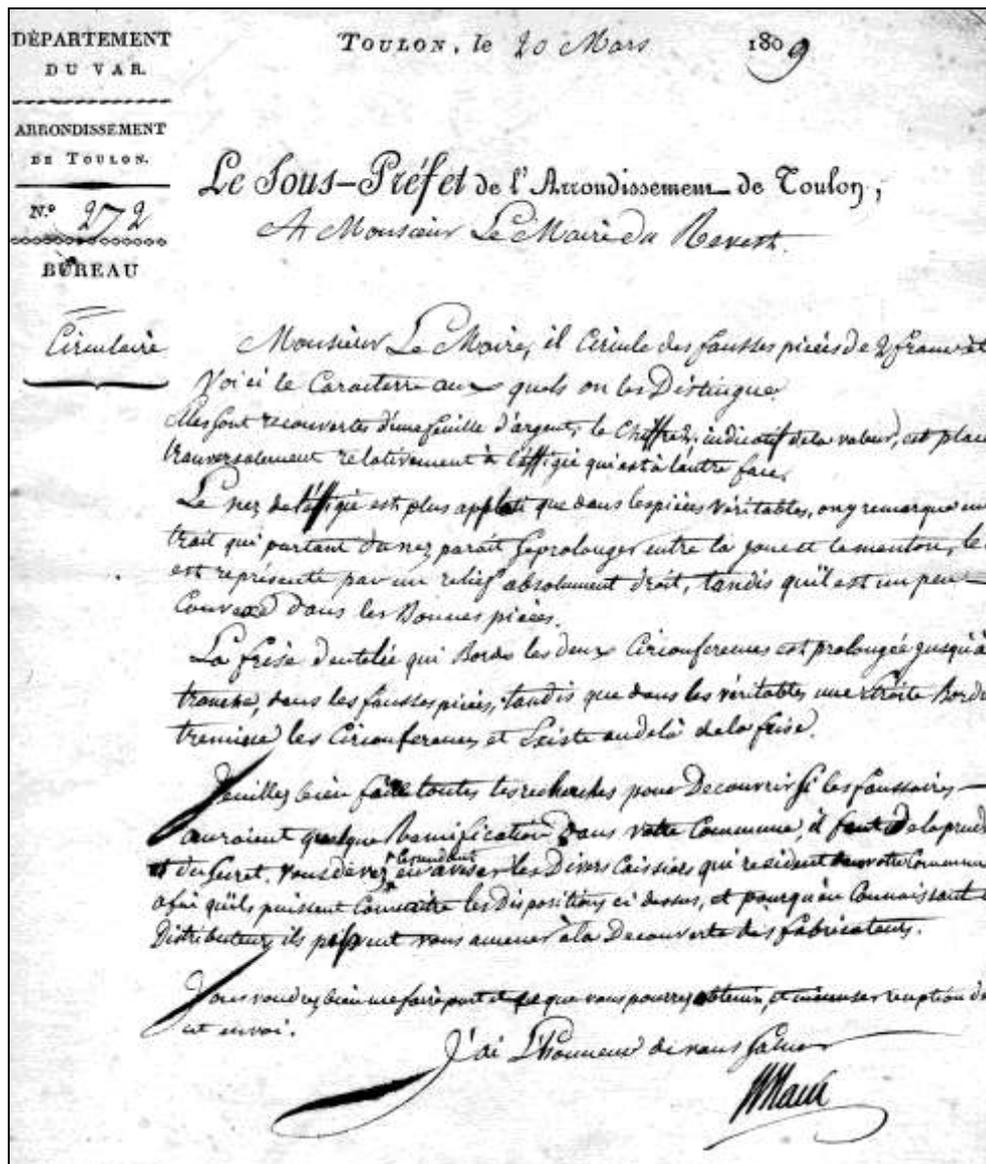
Fait à Caelloy le 10.1.1906
L'inspecteur

Plan d'ensemble diffusé le 20 novembre 1905

Fausse monnaie, refus de monnaie et retrait de monnaie au Revest entre 1809 à 1894

Il s'agit de problèmes récurrents, à chaque monnaie correspond une fausse monnaie, parfois les peurs incitent à refuser une monnaie et chaque monnaie doit être retirée lorsqu'elle est hors cours : le Revest a connu ces situations.

Fausse monnaie



Le 20 mars 1809, le sous-préfet de l'arrondissement de Toulon envoie une circulaire manuscrite au maire du Revest afin de signaler la circulation de fausses pièces de 2 francs : cette circulaire précise les détails permettant de reconnaître ces fausses pièces. Mais le sous-préfet écrit aussi :

« Veuillez bien faire toutes les recherches pour découvrir si les faussaires auraient quelque ramification dans votre commune, il faut de la prudence et du secret. Vous devez

cependant en aviser les divers caissiers qui résident dans votre Commune afin qu'ils puissent connaître les dispositions ci-dessus, et pour qu'en connaissant les distributeurs ils peuvent vous amener à la découverte des fabricateurs. »

Après avoir participé légalement à la fabrication de la « Dardennes » (1) sous Louis XIV (Pièce de six deniers), le Revest continuerait-il mais cette fois-ci en frappant de la fausse monnaie ? La lettre personnelle envoyée par le sous-préfet au maire du Revest laisse à penser que oui !

Refus de monnaie

Le 25 décembre 1836, un avis public du maire du Revest annonce à la population que : « *Plusieurs patentables, débitants de comestibles et autre de (la) Commune refusaient de recevoir en paiement de leurs marchandises les monnaies non fausses, non altérées, selon la valeur pour laquelle elles ont cours, telle que pièces de deux sous et autres. »*

L'avis public prévient qu' « *il est expressément défendu de refuser en paiement les susdites pièces et monnaies »* ... « *sans s'exposer à payer l'amende prévue par l'article 475 du Code pénal.* ».

Les administrés refusant les monnaies ayant cours seront poursuivis et les procès-verbaux dressés seront envoyés au procureur du Roi.

Retrait de monnaie

Le 13 juillet 1894, le préfet du Var, Bret, envoie une circulaire à l'ensemble des maires, circulaire demandant le retrait des « monnaies divisionnaires italiennes » :

« Je vous prie tout spécialement de rappeler à vos administrés les instructions de M. Le Ministre des Finances par des annonces à haute voix et à son de caisse ou de trompe faites à différentes reprises, et aussi souvent que vous le jugerez utile d'ici au 24 juillet courant au soir. »



(1) La Dardennes (en 4 exemplaires Recto-verso)

Liste des Gardes-champêtres du Revest-les-Eaux De 1925 à 1937

Chiapello Louis jusqu'en septembre 1925

Dalbe Etienne jusqu'en mars 1926

Tricon Emile de juillet 1926 à juin 1928

Giordano Joseph jusqu'en avril 1934

Granet Fernand de février 1935 à mai 1936

Pastorini Vital de juin 1936 à juin 1937

Les attributions des Gardes-champêtres au Revest-les-Eaux en 1925

Elles ont été définies par le Maire du Revest-les-Eaux et approuvées par le Conseil municipal dans sa séance du 25 octobre 1925, au nom de la République Française :

« Le Garde Champêtre doit assurer, à toute heure, la garde dans la campagne contre le maraudage, vol, déprédations, etc.

Il doit veiller à ce que l'ordre et la tranquillité ne soient jamais troublés ; verbaliser contre les perturbateurs, s'il y a lieu.

Il doit se prêter à toute réquisition partout où sa présence est nécessaire.

Il doit publier, au son de trompette, les Arrêtés du Maire ou de son Délégué. Il est porte drapeau dans les cérémonies officielles.

Il doit assurer, une fois par semaine et à jours variables, la propreté des fontaines et ruisseaux, etc., à la rigueur verbaliser contre les délinquants.

Il doit de même, une fois par semaine et à jours variables, procéder au nettoyage du lavoir public.

Le traitement annuel est fixé à mille huit cents francs plus le logement gratuit.

En outre, les fonctions supplémentaires mentionnées aux paragraphes 5 et 6 (Service de la voirie) lui sont rémunérées ; il lui est alloué de ce fait une somme de sept cents qui, ajoutée au traitement fixe forment un total de Deux mille cinq cents francs.

De plus, les formalités à remplir pour l'ouverture d'un tombeau, à laquelle le Garde Champêtre est tenu d'assister de par la loi, lui sont payées par les familles, à raison de Quinze francs.

Les publications de particuliers habitant la Commune sont fixées à Soixante-quinze centimes l'une.

Les publications de particuliers habitant hors de la Commune (marchands, forains ou autres), le prix en demeure fixé au gré du Garde Champêtre.

Les permissions à accorder pour affaires personnelles au Garde Champêtre demeurent à la faculté du Maire. »

Quelques procès-verbaux de 1925 à 1937

Garde Champêtre : **Chiapello Louis**

Délits	Lieux	Dates
Vol de choux	Les Arrosants	18/01/1925
Coupe illégale de chênes	Le Colombier	25/01/1925
Brebis chez autrui	Les Arrosants	29/01/1925
Mulet et ânesse chez autrui		04/02/1925
Poules, moutons, chèvres, chevreux chez autrui	La Salvate	08/02/1925
Chute dans un puits	Le Raï	09/02/1925
Chute mortelle	La Salle Verte	11/02/1925
Chèvres (revestoises) chez autrui	La Chapelle	28/02/1925
Disparition de 13 poules	La Salvatte	07/03/1925
Vol de 8 petits pêcheurs	L'Amérique	17/03/1925
Drap de lit volontairement déchiré	Moulin à huile	01/03/1925
Pigeons chez autrui		06/03/1925
Vérification de l'exploitation d'une carrière	Malvallon	09/04/1925
Destruction " <i>criminelle</i> " d'un câble	Malvallon	15/04/1925
Destruction " <i>par méchanceté</i> " d'une greffe d'un poirier	Les Egouts	16/04/1925
Pièges posés chez autrui, vol d'un coq et trois poules	La Baterelle	25/04/1925
Vol d'abricots et bris de branches des arbres	La Roustane	28/06/1925
Disparition d'un montant de soutien d'un poulailler	La Gairouarde	22/06/1925
Incendie	Le Muscat	14/08/1925
Ouverture par effraction d'une porte d'entrée	La Gairouarde	20/08/1925
Incendie	Propriété Chaix Eugène	06/09/1925
Canalisation d'eau établie sans autorisation	Malvallon	11/09/1925

Garde Champêtre : **Dalbe Etienne**

Délits	Lieux	Dates
Piquets de clôture ébranlés " <i>par méchanceté</i> "		22/03/1926
Piquets cassés ou décelés,	La Gardanne	27/03/1926
Vol de pierres et construction illégale d'un mur	La Gardanne	27/03/1926

Garde Champêtre : **Tricon Emile**

Délits	Lieux	Dates
Vol d'une poule et d'une poulette	La Capénière	10/07/1926
Vol d'un canard	La Capénière	30/09/1926
Chèvres et brebis chez autrui	La Capelanier	09/09/1926
Vol d'une pince	Carrière de sable des Laurons	07/10/1926
Vol d'un gros câble et divers outils	Carrière de marbre Malvallon	15/10/1926
Vol avec effraction dans un cabanon: huile, vinaigre, sel, ...	Les Camps	27/10/1926
Effondrement dans propriété voisine d'un mur	Les Marlets	01/11/1926
Poules chez autrui		13/11/1926
Vol avec effraction dans un cabanon: outils divers	La Tourrevelle	22/11/1926
Vol d'une récolte d'olives	Malvallon	04/12/1926
Litige sur récolte d'olives		10/12/1926
Troupeau de chèvres chez autrui	La Tourrevelle	30/12/1926
Vol de matériel	Carrière de Malvallon	09/01/1927
Vol d'un agneau		13/01/1927
Effraction d'un cabanon	La Tripette	17/01/1927
Troupeau chez autrui		04/03/1927
Deux chiens attaquent une chèvre		18/03/1927
Vol avec effraction de 2 parures de chemises, 1 montre	Fierraquet	26/04/1927
Vol sur étendoir d'une combinaison de femme	Dardennes Bar Terminus	26/06/1927
Maltraitance sur 2 enfants (cheveux tirés, bousculade)	Le Paridon	14/07/1927
Incendie	Tourris (Grand Cap)	18/07/1927
Nuisance suite à l'arrosage de pots de fleurs	Rue Maréchal Foch	28/08/1927
Litige entre deux Revestois pour "prêt" d'objets divers	Rue Maréchal Foch	16/10/1927
Fermeture illégale du chemin communal de Dardennes		08/11/1927
Vol dans une volière de 14 grives, 1 merle, 1 siffleuse	Les Arrosants	24/11/1927
Arrestation d'un individu recherché par les gendarmes	Vieux chemin du Revest	08/12/1927
Vol de muguets	La Rebonde	11/12/1927
Agression d'une Revestoise par une autre Revestoise	Route du Moulin à huile	09/12/1927
Pièges calés chez autrui et disparition d'un chat	Neuf Outins	10/12/1927
Accident: une automobile blesse 3 Revestoises	Devant le restaurant Brémond	08/01/1928
Bouc et petite chèvre chez autrui	La Gardanne	24/01/1928
Litige sur l'arrachage d'un olivier et la coupe de 3 pins	La Garnière	25/01/1928
Vol de 3 pièges à un piégeur agréé	Les Laurons	09/03/1928
Injures d'une Revestoise contre une autre Revestoise	Maison de La Poste	09/03/1928
Abandon de troupeau	Tourrevelle	15/03/1928
Arrachage de 60 plants de pommes de terre	La Garnière (Petit Barrage)	02/04/1928
Chien blessé par un coup de carabine	La Cantonnade	15/04/1928
Vol de pommes de terre (sur une centaine de plants)	Les Forges	22/05/1928
Vol d'une petite baille	Bassin de la Fontaine	21/06/1928
Vol d'un canard muet (pesant environ 5 Kg.)	Saint Marc	27/06/1928

Garde Champêtre : **Giordano Joseph**

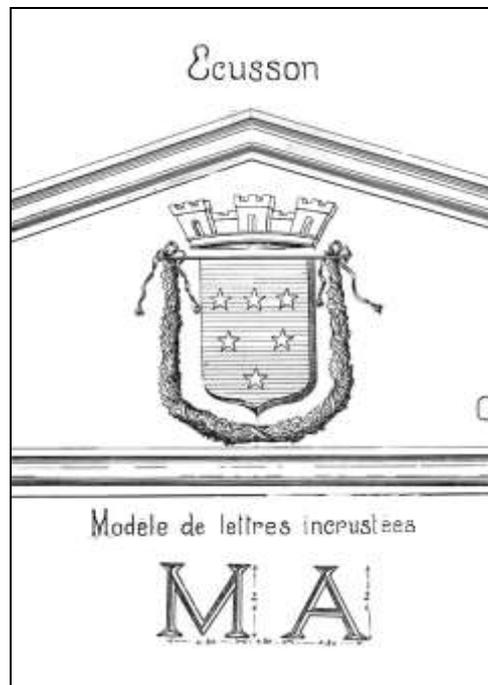
Délits	Lieux	Dates
Vol d'une paire de souliers chez le cordonnier	Rue Maréchal Foch	22/05/1930
Vol d'un coq	Rue de La Paix	25/09/1930
Trois chiens divagants ayant tué trois chèvres	La Gardanne	07/10/1930
Outrage et menaces entre Revestois	Les Marlets	28/11/1930
Effraction d'un cabanon, destruction d'une conque	Les Laurons	01/03/1931
Projection de pierres suite à un coup de mine "malheureux"	Carrière de sable du Pigeonnier	18/04/1931
Menaces de mort entre Revestoise et Revestois		05/08/1931
Accrochage entre jeunes revestois		29/09/1931
Vol dans un poste de chasse	La Ripelle	29/02/1932
Vol de quatre poules, d'un coq et de quatre pigeons	Quartier de La Ripelle	02/03/1932
Coups et injures	Dardennes	16/03/1932
Effraction d'une porte d'un cabanon sans vol	Fierraquet	12/06/1932
Vol de deux chemises d'homme sur un séchoir	Les Laurons	17/06/1932
Vol d'une récolte de vingt kilos de pommes de terre	Malvallon	17/06/1932
Ouverture de deux cabanons par effraction	La Roustane	26/06/1932
Problème de clôture	Les Jeannettes Dardennes	07/09/1932
Dépôt d'une matière putréfiée pour nuire à la fête de St. Rose	Le Paridon	04/09/1932
Bris de glace sur trois autobus à l'hôtel du Barrage	Le Barrage	17/04/1933
Circulation de transports en commun sans autorisation	Le Revest	16/04/1934

Garde Champêtre : **Granet Fernand**

Délits	Lieux	Dates
Cabanon en flamme	Chabert	20/02/1935
Vol d'une planche de quatre mètres de long	Dardennes	12/03/1935
Propos et gestes malhonnêtes envers une fille	Clos Mireille Dardennes	06/06/1935
Accident d'1 enfant de 7 ans s'étant accroché à l'échelle arrière d'1 car	Entrepôt du Revest	31/07/1935
Vol d'une batterie 12 volts	Le Barrage	22/08/1935
Vol par effraction d'un lit en bois à une place	Dardennes	26/08/1935
Vol de 50 Kg. de raisins	Les Arrosants	28/09/1935
Vol d'1 service à liqueur, de 2 cuillères en argent, d'1 moulin à café, ...	Dardennes	19/11/1935
Dispute, querelle et coups	Dardennes	22/12/1935
Camion d'1 mine de bauxite passant dans une propriété privée		15/01/1936
Cambriolage d'un cabanon	La Massillone	05/05/1936

Garde Champêtre : **Pastorini Vital**

Délits	Lieux	Dates
Dépôt illégal de matières fécales		20/06/1936
Présence inconsidérée de mauvaises herbes proches d'1 maison		25/06/1936
Brûlures accidentelles provoquées par un réchaud à alcool	Rue Maréchal Foch	12/07/1936
Problème de fosse septique	Rue Maréchal Foch	27/07/1936
Abandon de domicile	Rue de La Paix	29/07/1936
Ane chez autrui		31/07/1936
Vol d'outillage sur une moto	Anciennes carrières Robien	03/08/1936
Tinette transvidée chez le voisin		03/08/1936
Incendie	Les Camps	08/09/1936
Abandon de domicile	Rue de La Tour	05/11/1936
Vol avec effraction	Rue du Pigeonnier	18/11/1936
Abandon de domicile		19/01/1937
Saisie gagerie	Hôtel du Barrage	19/01/1937
Cycliste à pied renversé par un camion de l'entreprise Barla	La Salvatte	11/02/1937
Jeune femme trouvée errante	Hameau de Dardennes	09/03/1937
Chemin rural d'Evennos endommagé		19/03/1937
Diffamation entre Revestoises	Malvallon	31/03/1937
Menaces, coups, abandon temporaire du foyer		05/04/1937
Morsure à un mollet par un chien	La Ripelle	31/05/1937
Vol d'une corde de quinzaine de mètres	Rue de La Paix	02/07/1937



Écusson original du Revest prévu en 1910 sur le fronton Ecole/Mairie et remplacé par une horloge.

CHAIX Eugène
(1868-1932)
Maire de 1917 à 1925



Nous vous proposons un complément au Bulletin n°33 -septembre 2002- dans lequel nous donnions la liste des maires de notre Commune au 20^{ème} siècle.

Nous vous proposons donc une photo de **Chaix Eugène** et quelques éléments supplémentaires concernant les maires revestois de cette période.

Meiffret Pierre (François) est né le 2 mars 1845 au Revest et décède en 1916 à Toulon. Il est cafetier au Revest. Il remplace, du 25 mars 1906 au 17 mai 1908, le maire **Hermitte Joseph** démissionnaire (liste : Radical Socialiste).

Meiffret Pierre (François) est élu maire du 17 mai 1908 au 19 mai 1912 (liste républicaine d'intérêt local), et est réélu du 19 mai 1912 au 8 août 1914 (mobilisé à partir de cette date). Il est alors remplacé par **Cadière Henri** du 8 avril 1914 au 2 octobre 1917 ; **Cadière Henri** démissionne pour « raisons de santé ».

Chaix Eugène devient maire par intérim du 2 décembre 1917 au 10 décembre 1919. Il est élu maire du 10 décembre 1919 au 3 mai 1925 et est réélu du 13 mai 1925 au 1^{er} mars 1926. Il démissionne parce qu'il devient « facteur des postes à Six-Fours ». Avant le 1^{er} mars, il était ouvrier des Ports.

Chaix Eugène Marcellin

- maire du Revest de 1917 à 1925,
- né le 11 avril 1868 (Basses Alpes),
- décédé au Revest-les-Eaux le 4 avril 1932,
- Fils de Chaix Joseph Barthélemy et d'Isnard Marie Clotilde,
- Marié à Colombo Marie Jeanne (1867-1952),
- Père de Rose, Louise, Antoinette et Joseph,
- Ouvrier des Ports,
- Elu sur la liste Union Républicaine Socialiste,
- Elu 10^{ème} sur sa liste pour 12 sièges à pourvoir et obtient 4 voix sur 7 lors du conseil municipal du 2 décembre 1917 (au 1^{er} tour) comme maire par intérim,
- Elu 8^{ème} sur sa liste pour 12 sièges à pourvoir et obtient 11 voix sur 12 lors du conseil municipal du 10 décembre 1919 (au 1^{er} tour) comme maire,
- Elu 4^{ème} sur sa liste pour 12 sièges à pourvoir et obtient 11 voix sur 12 lors du conseil municipal du 13 mai 1925 (au premier tour) comme maire,
- Démissionne le 1^{er} mars 1926 et est remplacé par Cadière Marius le 28 mars 1926, élu par 11 voix sur 12 par son conseil municipal. Cadière Marius sera élu maire jusqu'en 1935. Il est élu sur la liste Radical Socialiste et est membre de la S.F.I.O..

Sources : Archives départementales du Var

Bulletin n°33 -septembre 2002- des Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène

LE DARDENNES

dernier sabordé de la flotte française

Le 27 novembre 1942, face à l'avancée allemande, la flotte française se saborde à Toulon : une centaine de bâtiments de guerre iront au fond.

L'entrée du port, de la Grande Jetée à la baie de Saint-Mandrier, est protégée par des filets anti-sous-marins et des estacades anti-vedettes. Deux petits remorqueurs sont chargés d'ouvrir et de fermer chacune de ces deux protections : le Dardennes et le Gapeau.

Le 27 novembre 1942, cinq sous-marins refusent de se rendre aux Allemands : le Marsouin, le Casabianca, l'Iris, Le Glorieux et la Vénus. A 5h10, ils larguent leurs aussières afin d'appareiller du Mourillon et foncent vers la sortie de la Grande Rade où se tiennent les deux petits remorqueurs.

Incident à la sortie du port : deux versions différentes

- Selon les notes du commandant du Casabianca, le Casabianca lance l'ordre au Dardennes d'ouvrir le portillon, le patron du Dardennes répond qu'il n'a pas « d'ordres supérieurs ». Bellet, officier en second du Casabianca, menace alors avec son revolver lorsqu'une bombe allemande tombe à côté d'eux : le Dardennes obéit au Casabianca.
- Selon les notes de Franceschi, patron du Dardennes, le barrage anti-sous-marin a été ouvert immédiatement, mais une brise de nord-ouest a ralenti l'opération. Le Gapeau, à son tour, effectue sa manœuvre et déplace les estacades anti-vedettes. Franceschi écrira plus tard que la version du Casabianca n'était pas crédible car, étant dans la nuit, à plus de vingt mètres et parmi quatre hommes d'équipage, il était impossible pour Bellet de le distinguer et de le menacer.

Les cinq sous-marins vont pouvoir échapper aux Allemands qui ont franchi la porte Castigneau. La Vénus, conformément aux ordres, se coulera au large. L'Iris et Le Glorieux iront en Espagne. Le Casabianca et Le Marsouin rejoindront l'Afrique du Nord.

Evitant les bombes des avions allemands, le Dardennes assistera à la destruction du phare du Feu Vert qui est à la pointe de la Jetée de la Grande Tour. Finalement, il coulera en fin de journée à Saint-Mandrier : son équipage a ouvert une vanne. C'est le dernier sabordé de la flotte française.



Enigme du Sphinx

*Dis-moi quelle retraite
Domine un frais vallon
Où la paix est complète
Par les jours les plus longs.
Lorsqu' a franchi les crêtes
Le disque ardent et blond,
Divinité concrète
Du beau nom d'APOLLON,
Qui fit choix de ce trône,
Brûlant de majesté,
Parce que l'on y prône
L'ART qui se fait BEAUTÉ ?
Oui, Sphinx, je le devine
Que le FARON est près
De l'aride colline
Où règne le « CYPRÈS »*

Dionisi
Juillet 1969

Dans le livre « Le Revest-les-Eaux et son siècle des Lumières » (page 82), Raoul Noilletas cherche, au Mas du Cyprès, un sphinx de l'ombre. Nous sommes en 1966. Trois ans plus tard, Dionisi nous fait découvrir le Sphinx qui transforme l'Art en Beauté !

Dionisi (1904-1976) a été Premier Grand Prix de Rome. Il a écrit, peint (tableaux, fresques), dessiné, et surtout sculpté (bustes de Raimu à Toulon, de Decaris, médaillon de Léon Vérane à Toulon, ...). Il a longtemps vécu au Mas du Cyprès (chez les Chabaneix) et cela jusqu'à sa mort. Il est enterré au Revest-les-eaux à côté de Marius Echevin et dans le tombeau familial des Chabaneix (où reposent Paul Chabaneix, Philippe et Germaine Chabaneix), dont il a sculpté la pierre tombale.

Faire-part gravé par Decaris pour la naissance de sa fille Isabelle



*« Micheline et Albert Decaris sont heureux de vous faire part de la naissance
de leur fille Isabelle
Le 26 août 1937 »*

Albert Decaris (1901-1988) a été un artiste prolifique ; Premier Grand Prix de Rome de gravure à 18 ans, il a gravé plus de 600 timbres (dont La Marianne en 1960), de nombreuses eaux fortes, de nombreux dessins, gouaches et aquarelles. Il a été « Citoyen d'été » du Revest-les-Eaux au « Sarailon » de 1930 à 1988. Sa fille Isabel Boussard-Decaris nous a quittés le 24 mars 2006.

Sources : « **Le Revest-les-Eaux et son siècle des Lumières** »